

**PROCES-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
DU 16 DECEMBRE 2020**

\*\*\*

L'AN DEUX MIL VINGT et le SEIZE du mois de DECEMBRE à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **10 DECEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

**Conseillers communautaires présents :**

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance – M. LAUSSU Guillaume – M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – M. MORA Vincent – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie (*à partir du point 1-3*) – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Bérangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – Mme BEYRIS Christine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

**Donne pouvoir à :**

Mme AUDOUY Véronique

Mme DUTOYA Guylaine

Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah

M. DAGES Pascal

M. BENALIA BROUCH Amine

M. RELAUX Julien

Mme HENault Marylène

M. RENDE Grégory

Mme ERIDIA Martine

M. LAUSSU Guillaume

Mme PEYSALLE Florence

Mme DEDIEU Martine

Mme VERDIERE BARGAOU I Axelle

M. LOUME Yves

M. GODOT Alain

M. LAVIELLE Jean

M. HUMEAU André

Mme GAY Martine

M. PETRAU Jean

M. DARRIGADE Hervé

### **Conseillers communautaires absents et excusés :**

Mme AUDOUY Véronique – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. BENALIA BROUCH Amine –  
Mme HENAULT Marylène – Mme ERIDIA Martine – Mme PEYSALLE Florence –  
Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – Mme IRIGOYEN Sophie (*jusqu'au point 1-2*) –  
M. GODOT Alain – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine –  
M. PETRAU Jean – M. DELMON Philippe.

**Secrétaire de séance :** Mme PEDUCASSE Sylvie

\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Approbation du P.V. de la séance du 18/11/2020.**

#### **1- Administration générale :**

- Commissions intercommunales thématiques - modifications
- Modification des représentants au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Rivières Côte Sud (SMRCS)
- Renouvellement du mandat du syndic du syndicat des copropriétaires de 20 avenue de la Gare

#### **2- Environnement :**

- Rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets
- Convention avec GRDF visant à promouvoir la conversion du chauffage au fioul vers le gaz

#### **3- Développement économique :**

- Aides d'urgence aux entreprises liées au COVID-19- Signature de l'avenant n°1 à la convention de dotation du Fonds de Solidarité et de Proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine
- Avenant n°3 à la convention de mise à disposition et de contribution avec le GIP Grand Dax Développement

#### **4- Finances :**

- Transfert de compétences eau potable et assainissement – convention de répartition des résultats entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et la commune de Narrosse
- Création, Prolongation des Autorisations de Programmes et Révision des Crédits de paiement des Autorisations de Programmes (AP/CP), exercice 2020
- Décisions modificatives exercice 2020 – budget principal et budgets annexes Eau potable Narrosse et Assainissement Narrosse
- Autorisation d'engagement pour les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 pour le budget principal, le budget annexe pépinière d'entreprises, le budget annexe hôtel d'entreprises, le

budget annexe transport de personnes, le budget annexe eau potable, le budget annexe assainissement et le budget annexe eaux pluviales.

- Autorisation d'engagement pour les dépenses de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2021 pour le budget centre aquatique communautaire
- Dotation de Solidarité Communautaire – exercice 2021
- Versement de la subvention de fonctionnement 2021 au CIAS
- Fonds de concours aux communes rurales – attribution pour la commune de Rivière-Saas-et-Gourby pour la revitalisation du centre bourg

#### **5- Aménagement – urbanisme et eau :**

- Modalités de calcul de la participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) pour les communes de Dax, Narrosse et Seyresse
- Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement de Dax, et du délégataire de la commune de Narrosse, rapports annuels de l'ARS
- Tarifs 2021 budgets eau potable, assainissement
- Acquisition de parcelles situées dans la Barthe des « Braous » à Saint-Paul-lès-Dax.
- Approbation d'une convention pour l'installation d'une compensation écologique visant à restaurer une zone humide et un milieu bocager sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax

#### **6- Politique de la ville :**

- Grande école du numérique, renouvellement de la participation au financement de la formation « assistant(e) de la transition numérique en entreprise » mise en place par l'INTECH.

#### **7- Très Haut Débit :**

- Rapport annuel 2019 du délégataire Grand Dax Très Haut Débit

\*\*\*

Monsieur Julien DUBOIS, Président, ouvre la séance.

Madame Sylvie PEDUCASSE, Secrétaire de séance, procède à l'appel et fait part des pouvoirs.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président :** je vous indique que Philippe CAGNIMEL a démissionné de son poste de conseiller communautaire, pour des raisons qui étaient prévues sur la commune de Herm, et il est donc remplacé, au sein de notre Assemblée, par Pascal LAVIGNE, à qui, au nom de nous tous, je souhaite la bienvenue au sein de ce Conseil communautaire. Je vous demande aussi de ne pas oublier de signer, à l'issue de ce Conseil, les documents, puisque nous allons voter les délibérations ayant trait aux finances de l'Agglomération.

Je profite aussi de votre présence pour vous rappeler qu'un séminaire de travail lié au projet de territoire, avec l'AUDAP, aura lieu le 23 janvier 2021 au matin, dans cet auditorium. Vous avez reçu un mail, et on vous fera un rappel pour que vous soyez les plus nombreux possible.

Les délégations du Conseil au Président sont listées en annexe.

\*\*\*

### **Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 18 novembre 2020**

**Monsieur Julien DUBOIS, Président :** y a-t-il des questions ou des observations ?

*Silence dans l'assemblée.*

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil communautaire du 18 novembre 2020.**

\*\*\*

### **POINT 1- ADMINISTRATION GENERALE**

#### **POINT 1-1-COMMISSIONS INTERCOMMUNALES THEMATIQUES-MODIFICATIONS**

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, expose :** il convient, compte tenu de la démission de Monsieur Philippe CAGNIMEL du Conseil communautaire et de son remplacement par Monsieur Pascal LAVIGNE, de modifier la composition des Commissions voirie-propreté et finances, et il est nécessaire, pour chacune de ces deux Commissions, de procéder à de nouvelles désignations

**Il est proposé au Conseil D'ABROGER** les articles 8 et 12 de la délibération n°DEL33-2020 en date du 17 juillet 2020, **DE DESIGNER** les élus ci-après membres de la Commission voirie propreté de :

<b>Titre</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Commune</b>
M	Alexis	ARRAS	DAX
Mme	Martine	ERIDIA	DAX
M	Pascal	DAGES	DAX
Mme	Florence	PEYSALLE	DAX
Mme	Axelle	VERDIERE BARGAOUI	DAX
M	André	HUMEAU	SAINT-PAUL-LES-DAX
Mme	Catherine	FAVARD	SAINT-PAUL-LES-DAX
M	Julien	BAZUS	SAINT-PAUL-LES-DAX
Mme	Catherine	LAGRASSE	SAINT-PAUL-LES-DAX
M	Jean-Marie	ABADIE	BENESSE-LES-DAX
M	Philippe	CASTEL	GOURBERA
M	Pascal	LAVIGNE	HERM
M	Jean	SOUBLIN	MEES

Titre	Prénom	Nom	Commune
M	Albert	AUZEMERY	NARROSSE
M	Philippe	LAFFITTE	OEYRELUY
M	Hervé	DARRIGADE	RIVIERE SAAS ET GOURBY
M	Christian	CARRERE	SAINT PANDELON
M	Alain	BERGERAS	SAUGNAC ET CAMBRAN
M	Bernard	LANGOUANERE	SIEST
M	Hikmat	CHAHINE	TERCIS-LES-BAINS

**DE DESIGNER** les élus ci-après membres de la Commission des finances :

Titre	Prénom	Nom	Commune
M	Pascal	DAGES	DAX
Mme	Martine	DEDIEU	DAX
Mme	Martine	LABARCHEDE	DAX
M	Vincent	MORA	DAX
M	Yves	LOUME	DAX
M	Alain	GODOT	SAINT-PAUL-LES-DAX
M	Jean	LAVIELLE	SAINT-PAUL-LES-DAX
M	André	HUMEAU	SAINT-PAUL-LES-DAX
M	Laurent	LAFOURCADE	SAINT-PAUL-LES-DAX
M	Jean-Marie	ABADIE	BENESSE LES DAX
M	Pascal	LAVIGNE	HERM
Mme	Sophie	IRIGOYEN	MEES
M	Serge	POMAREZ	HEUGAS
M	Philippe	LAFITTE	OEYRELUY
Mme	Caroline	JAY	RIVIERE SAAS ET GOURBY
M	Hikmat	CHAHINE	TERCIS-LES-BAINS

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve les modifications de la composition de deux Commissions intercommunales thématiques.**

## **POINT 1-2-MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES COTE SUD (SMRCS)**

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, expose :** suite à la démission de Monsieur Philippe CAGNIMEL en date du 19 novembre 2020 et la démission de Monsieur Philippe CASTEL en date du 26 novembre 2020, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant au Comité Syndical du Syndicat Mixte des Rivières Côte Sud (SMRCS). Le vote doit être opéré à bulletin secret.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote à bulletin secret.**

**Sont candidats :** Monsieur Pascal LAVIGNE, titulaire ; Monsieur Philippe CASTEL, suppléant.

**Sont assesseurs :** Madame Christelle LALANNE ; Monsieur Jean SOUBLIN.

**Résultats : nombre de votants : 54.**

**Titulaire :**

Monsieur Pascal LAVIGNE : 45 voix ; Monsieur Philippe CASTEL : 2 voix ; 5 bulletins blancs ; 2 nuls.

**Suppléant :**

Monsieur Philippe CASTEL : 49 voix ; Monsieur Pascal LAVIGNE : 2 voix ; 1 bulletin blanc ; 2 nuls.

*Arrivée de Madame Sophie IRIGOYEN.*

**Il est proposé au Conseil DE DESIGNER** Monsieur Pascal LAVIGNE délégué titulaire et Monsieur Philippe CASTEL délégué suppléant.

**Le Conseil approuve la modification des représentants au Comité Syndical du Syndicat Mixte des Rivières Côte Sud (SMRCS).**

*Sont élus : Pascal LAVIGNE, titulaire ; Philippe CASTEL, suppléant.*

## **POINT 1-3-RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU SYNDIC DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 20 AVENUE DE LA GARE**

**Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président, expose :** le Grand Dax est propriétaire de deux plateaux de l'immeuble situé au 20, avenue de la gare à Dax. L'immeuble étant partagé en deux copropriétés, un syndicat des copropriétaires a été constitué en 2013. Monsieur Gilbert PONTEINS, copropriétaire, assure la mission de Syndic bénévole depuis le 27 juin 2013. Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il est nécessaire de renouveler son mandat pour une durée de trois ans. Lors d'une réunion le 6 novembre, Monsieur Gilbert PONTEINS a confirmé son accord.

**Il est proposé au Conseil D'APPROUVER** le renouvellement du mandat de Syndic bénévole du Syndicat des copropriétaires du 20, avenue de la gare, à Monsieur Gilbert PONTEINS, pour une durée de trois ans.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve le renouvellement du mandat du Syndic du Syndicat des copropriétaires du 20, avenue de la gare.**

## POINT 2- ENVIRONNEMENT

### POINT 2-1-RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

**Monsieur Hervé DARRIGADE, Vice-Président, expose :** je rappelle les compétences : le Grand Dax exerce la compétence collecte -collecte en porte à porte des ordures ménagères, construction et gestion des infrastructures de collecte sélective (déchetteries et points tri)- ; le SITCOM Côte Sud des Landes exerce la compétence transport (gestion du centre de transit de St Paul et évacuation des ordures ménagères vers l'unité de valorisation énergétique de Bénesse-Maremne, vidage des colonnes de points tri et évacuation des déchets vers le lieu de traitement, transport des déchets de déchetteries vers leur lieu de traitement) et la compétence traitement (réemploi, valorisation, incinération ou enfouissement des déchets).

#### **Chiffres clés 2019 :**

16 917 tonnes d'ordures ménagères collectées (- 2%)

3 361 tonnes d'emballages (- 0,4%)

37 941 tonnes de déchets collectés en déchetteries (+ 6,4%)

Entre 2015 et 2019, la quantité globale de déchets collectés a augmenté de 13%, mais les ordures ménagères ont diminué de 4,4%. Les tonnages de déchetterie ont explosé (en particulier les déchets incinérables et les déchets verts), alors que côté emballages, le tonnage baisse régulièrement compte tenu de la diminution du papier, en particulier des publicités (autocollants STOP PUB). En 2019, chaque habitant du territoire a produit 1045 kg de déchets.

Les recettes représentent 9 022 000 € en 2019 (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Redevance Spéciale). Les dépenses représentent 8 947 000 €. Au niveau du fonctionnement, il y a trois parties : charges de personnels, de fonctionnement et participation au SITCOM. Au niveau de l'investissement, il y a une augmentation des dépenses par rapport à 2018, à 1 045 000 €.

Concernant le SITCOM, il faut savoir qu'au niveau des ordures ménagères, l'Agglomération du Grand Dax paye une part de 17 € par habitant, et aussi au coût par tonne des ordures ménagères traitées (257,6€ par tonne). Par conséquent, moins on produit de déchets, moins la contribution est importante. Le coût global par habitant de la collecte et du traitement est de 151 €. Le coût d'investissement est à 18,2 € (en augmentation sensible chaque année). Le coût du traitement augmente aussi à 84,4 €. Le coût de la collecte au niveau de l'Agglomération est à 53,4€, en baisse, étant donné qu'on a moins d'ordures ménagères, et que les coûts de personnels sont en stagnation, et même en baisse entre 2018 et 2019.

Avez-vous des questions ? Des interrogations ?

*Silence dans l'assemblée.*

Il faut savoir que la part du SITCOM augmente chaque année (2,5%). La part fiscale (recettes de TEOM et en redevance spéciale) est en augmentation. On a eu un peu plus de recettes. Cela contribue à équilibrer le budget des ordures ménagères.

**Il est proposé au Conseil D'EMETTRE** un avis favorable sans observation à ce rapport, et **D'INDIQUER** que ce rapport et cet avis, seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.**

## **POINT 2-2-CONVENTION AVEC GRDF VISANT A PROMOUVOIR LA CONVERSION DU CHAUFFAGE AU FIOUL VERS LE GAZ**

**Monsieur Hervé DARRIGADE, Vice-Président, expose :** dans le cadre de la démarche de transition écologique initiée par le Grand Dax avec le Plan Climat Air Energie Territorial, GrDF propose de contractualiser, via une convention pour aider le remplacement, durant les 6 prochains mois par les particuliers, d'une chaudière au fioul par une chaudière gaz, via le versement d'une aide au raccordement de 400 €. L'Agglomération s'engage à : communiquer sur cette convention ; étudier la mise en place de chaudières gaz sur ses sites (simple étude, aucune obligation) ; faciliter l'obtention des autorisations de voirie liées à cette convention dans les délais (nous répondons déjà largement dans les délais) ; réfléchir aux opportunités d'installation de projets Biométhane et GNV (station GNV déjà installée à TransLandes). Cette convention court donc uniquement sur 6 mois, et concerne les communes de Dax, Mées, Narrosse, Oeyreluy, Saint Paul lès Dax, Saint Vincent de Paul, Seyresse, Tercis-les-Bains et Yzosse, communes desservies par GrDF.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Monsieur Yves LOUME :** à première vue, c'est une opération qui va dans le bon sens. On ne peut que se féliciter d'une aide financière proposée. A la relecture, on peut néanmoins se poser quelques questions quant à son opportunité au regard du calendrier, notamment imposé par la transition écologique. En effet, dès l'été 2021, le chauffage au gaz sera interdit dans tous les logements neufs. Le gaz étant une énergie fossile, tout le monde sait ce que cela implique. J'ai vu qu'il était fait quelques allusions au gaz vert et au biogaz, etc mais je pense qu'il ne serait pas inutile de demander quelques précisions à GrDF. En aucun cas, il n'est fait état d'une quelconque obligation sur les gaz dits propres. En tous les cas, je ne l'ai pas vu dans la convention. Il serait souhaitable d'obtenir quelques précisions de la part de GrDF, notamment sur le réel pourquoi de la chose, parce que cela ressemble beaucoup, à mes yeux en tous cas, à un combat d'arrière-garde, pour ne pas dire à une liquidation avant fermeture. Deuxièmement, je remarque que cette opération est censée durer six mois, sur le premier semestre 2021, si j'ai bien compris. Je rappelle que l'interdiction des logements neufs au gaz sera au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cela coïncide bizarrement. Ce délai de six mois, quand on sait ce que c'est que de faire installer une chaudière au gaz, c'est long. La communication va être faite par le Grand Dax, les gens vont s'y intéresser, ils vont devoir trouver un chauffagiste, faire des devis, cela peut mettre un peu plus de six mois. Par contre, je vois que le Grand Dax prend des engagements, on s'engage à communiquer sur l'opération, il ne faudrait quand même pas passer pour le soldeur de GrDF. On va étudier la possibilité, et vous avez confirmé qu'il n'y a aucune obligation, de convertir les bâtiments au gaz, donc à suivre, et étudier toute implantation de projet biométhane ou GNV -gaz naturel vert-. Je pense qu'il faudra être prudent dans cette communication, et assurer le suivi de ces études. Je vous remercie.

**Monsieur Hervé DARRIGADE, Vice-Président :** pour information, c'est surtout pour inciter les gens à changer de chaudière. Pour ceux qui ont des chaudières au fioul, c'est une aide pour les passer en gaz. Au niveau du coût, se chauffer au gaz c'est moins onéreux et moins polluant que le fioul. C'est surtout cette idée qui prévaut : remplacer les chaudières au fioul par du gaz, il y a une prime, et elle ne va durer que six mois. C'est intéressant pour les personnes qui ont le gaz qui passe en limite de propriété. C'est dans cet esprit qu'il faut le comprendre.



**Monsieur Yves LOUME :** c'est ce que j'ai dit, ça va dans le bon sens, ceci dit, il y a d'autres possibilités de chauffage que le gaz. C'était le but de mon intervention.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président :** oui, juste pour compléter : effectivement, si on passe du fioul au gaz, au côté vertueux du gaz par rapport au fioul, l'équipement de la maison peut rester le même, contrairement à ce qui est exigé quand on passe au tout électrique. Comme le disait Hervé, il s'agit d'une incitation pour les foyers qui ont la possibilité d'avoir le gaz directement, et effectivement, il y a peut-être d'autres systèmes plus vertueux sur les logements neufs, mais cela n'empêche pas que le gaz pollue moins que le fioul, et comme vous le disiez, il y a une notion vertueuse qui incite à accompagner tous les projets liés à la méthanisation, produisant du gaz bio, qui lui, pour le coup, a des facultés encore plus vertueuses pour l'environnement. Je rappelle aussi que l'Agglomération du Grand Dax ne fait qu'accompagner, et c'est GrDF qui finance la totalité de ces aides.

**Il est proposé au Conseil D'APPROUVER** la signature de la présente convention avec GrDF et **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention fixant les conditions et les modalités de partenariat avec GrDF.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à la majorité, approuve la convention avec GrDF visant à promouvoir la conversion du chauffage au fioul vers le gaz.**

*S'est abstenue : Madame Bérangère SABOURAULT.*

### **POINT 3- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **POINT 3-1-AIDES D'URGENCE AUX ENTREPRISES LIEES AU COVID19-SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DOTATION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE PROXIMITE POUR LES COMMERCANTS, ARTISANS ET ASSOCIATIONS DE NOUVELLE-AQUITAINE**

**Monsieur Grégory RENDE, Vice-Président, expose :** la présente délibération propose la prolongation du délai au 15 décembre pour déposer les demandes de prêts publics en besoins de trésorerie, dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Proximité financé par le Grand Dax à hauteur de 114 000 euros en début de COVID. A date, 16 dossiers ont été présentés sur le territoire et instruits par INITIATIVE LANDES qui gère le fonds : 9 acceptés, pour 106 000 euros, 6 non compatibles avec les règles d'attribution, 1 dossier ajourné faisant l'objet d'une demande de complément pour être présenté de nouveau. Les dossiers rejetés sont souvent des dossiers dont le code APE ne correspond pas au dispositif émis, ou bien des entreprises qui n'ont pas de chiffre d'affaires significatif. Quant au dossier ajourné, il n'a pas été assez motivé. Est-ce qu'il y a des questions ?

*Silence dans l'assemblée.*

**Il est proposé au Conseil D'APPROUVER** la modification de l'article 3 de la convention de dotation du Fonds de Solidarité et de Proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine, en faveur de la prolongation de la date maximale de dépôt d'une demande de prêt de l'entreprise jusqu'au 15 décembre 2020, et **DE SIGNER** l'avenant n°1 à la convention de dotation du Fonds de Solidarité et de Proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine, liant l'Agglomération du Grand Dax et l'association loi 1901 « INITIATIVE NOUVELLE-AQUITAINE » présidée par Monsieur Michel Conte.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve la signature de l'avenant n°1 à la convention de dotation du Fonds de Solidarité et de Proximité pour les commerçants, les artisans et les associations de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des aides d'urgence aux entreprises liées au COVID 19.**

### **POINT 3-2-AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE CONTRIBUTION AVEC LE GIP GRAND DAX DEVELOPPEMENT**

**Monsieur Jean SOUBLIN, Vice-Président, expose :** la convention constitutive du GIP prévoit la mise à disposition immobilière, la mise à disposition de personnel et le versement d'une contribution financière annuelle. Pour l'année 2020, le Grand Dax s'était engagé par délibération sur une contribution établie à un montant de 250 000 €. Il s'avère que le besoin réel de financement s'élève à 225 000 €. Cette différence s'explique par des recettes sensiblement supérieures aux prévisions, notamment concernant les formations dispensées aux entreprises et l'accompagnement des projets innovants ; des frais de fonctionnement inférieurs aux prévisions du fait de la crise sanitaire, avec des reports ou des annulations de certaines activités (événementiel, audit en entreprise) ; le recours au chômage partiel durant le confinement. Un avenant à la convention est donc proposé afin d'adapter la contribution du Grand Dax au besoin réel pour l'exercice 2020 qui s'élève à 225 000 €. Pour l'année 2021, différentes modifications sont à acter au sein de l'avenant n°3 à la convention : adaptation de la liste des personnels mis à la disposition du GIP par la communauté d'agglomération (les activités d'entretien et nettoyage des installations, précédemment assurées par 2 agents d'entretien du Grand Dax sont désormais réalisées par un prestataire de service) ; révision de la contribution annuelle pour un montant de 260 000 €. Le niveau de cette contribution s'explique essentiellement par la projection d'un programme d'activité basée sur des conditions de travail non dégradées (pas de confinement envisagé) ; la relance du concours d'innovation Puls'Innov. Le présent avenant a pour objet de définir les modifications apportées à la convention initiale du fait de ces différents changements. Est-ce qu'il y a des questions ?

*Silence dans l'assemblée.*

**Il est proposé au Conseil DE VALIDER** l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition et de contribution définissant le cadre juridique des relations entre le Grand Dax et le GIP « GRAND DAX DEVELOPPEMENT », **et D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention, comme à signer tout autre document relatif à cette affaire.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

*Monsieur Julien Dubois, Monsieur Grégory Rendé, Monsieur Jean-Marie Abadie, Monsieur Julien Bazus, Monsieur Jean Lavielle, Monsieur Hikmat Chahine, en tant que membres de l'Assemblée Générale du GIP ne participent pas au vote*

**Le Conseil, à l'unanimité des votants, approuve l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition et de contribution définissant le cadre juridique des relations entre le Grand Dax et le GIP « GRAND DAX DEVELOPPEMENT ».**

### **POINT 4-FINANCES**

#### **POINT 4-1-TRANSFERT DE COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT-CONVENTION DE REPARTITION DES RESULTATS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX ET LA COMMUNE DE NARROSSE**

**Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président, expose :** les compétences « eau potable » et « assainissement » de la commune de Narrosse ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour aider au financement des investissements à réaliser par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax en matière d'eau potable et d'assainissement, ainsi qu'assurer la stabilité du prix de l'eau pour les usagers, la commune de Narrosse consent à transférer une partie des résultats de clôture de ses anciens budgets annexes.

Il est proposé de conclure avec la commune de Narrosse, une convention relative au reversement d'une partie des résultats comptables de ses budgets annexes « eau potable » et « assainissement », selon la répartition suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Narrosse	38 317,13	18 706,62	57 023,75

Avez-vous des questions, des suggestions ?

*Silence dans l'assemblée.*

**Il est proposé au Conseil D'APPROUVER** la convention de répartition ci-jointe relative au reversement par la commune de Narrosse d'un montant total de 57 023,75 € à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, au titre des résultats de clôture 2019 transférés pour l'exercice de la compétence eau potable et assainissement par cette dernière ; **D'APPROUVER** l'affectation de cette somme au budget annexe « assainissement Narrosse » suivant la répartition ci-dessus ; et **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention de répartition des résultats entre la communauté d'agglomération du Grand Dax et la commune de Narrosse dans le cadre du transfert de compétences eau potable et assainissement.**

#### **POINT 4-2-CREATION, PROLONGATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP/CP), EXERCICE 2020**

**Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président, expose :** pour ne pas alourdir la section d'investissement des budgets et améliorer leur taux de réalisation, le Grand Dax utilise la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) depuis 2012. Il convient d'une part, de prolonger, de réviser et d'ajuster le montant ou la répartition des crédits de paiement de certaines autorisations de programme initialement prévus pour tenir compte des besoins réels sur l'exercice 2020 et des crédits nécessaires en 2021 dans l'attente du vote du budget primitif, conformément au tableau joint. Dans l'attente de la définition du projet de territoire, il est d'autre part nécessaire de créer sept nouvelles Autorisations de Programme pour les exercices 2021 et 2022, reprises dans le tableau joint en annexe. Ces Autorisations de Programmes permettront la continuité des actions menées par l'Agglomération du Grand Dax dans l'attente de la définition du projet de territoire et des priorités du mandat. En conséquence, ces Autorisations de Programmes seront revues en fonction des orientations arrêtées. Est-ce que vous avez des questions ?

**Monsieur Thierry BOURDILLAS :** comme je l'ai précisé en Conférence des Maires la semaine dernière, dans les Autorisations de Programmes, il y a le système d'endiguement, pour lequel j'ai voté contre au mandat précédent, parce que renforcer les digues et les rehausser, fatalement, ça impactera Yzosse, donc je ne peux pas voter un tableau où à l'intérieur, il y a des autorisations de travaux sur le système d'endiguement.

**Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président :** on en avait discuté.

**Monsieur Thierry BOURDILLAS :** je tiens juste à le préciser en Conseil.

**Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président :** d'autres questions ?

*Silence dans l'assemblée.*

Il est proposé au Conseil D'APPROUVER la prolongation, la révision de certaines Autorisations de Programmes et d'ajuster les Crédits de Paiement selon les besoins réels sur l'exercice 2020 et pour les crédits nécessaires en 2021 dans l'attente du vote du budget primitif ; et D'APPROUVER la création des Autorisations de Programmes suivantes :

- n° 141 Schéma directeur de l'assainissement pour la prévention des risques d'inondation GEMAPI sur 2 ans,
- n° 142 Système d'endiguement pour la prévention des risques d'inondation GEMAPI sur 2 ans,
- n° 143 Schéma directeur assainissement 1 sur 2 ans,
- n° 144 Schéma directeur assainissement pluvial 1 n°144 sur 2 ans,
- n° 145 Travaux de voirie n°145 sur 2 ans,
- n° 146 Aides individuelles aux entreprises n°146 sur 2 ans,
- n° 147 Fonds de concours aux communes rurales sur 2 ans.

CREATION, PROLONGATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - DM\_3\_2020

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2019)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice	Crédits de paiement 2021	Restes à financer (exercice au-delà de 2021)
D-109 2015 Centre aquatique	16 134 274	0,00	16 134 274,43	9 547 364,43	5 401 910,00	1 185 000	0
D-117 2015 Extension déchetterie St Paul les Dax	600 000	0,00	600 000,00	71 712,80	478 287,20	50 000	0
D-120 2016 Travaux de voirie 2016 à 2020	15 026 000	0,00	15 026 000,00	11 654 365,17	2 871 634,83	500 000	0
D-126 2017 Logement social 2017/2021	1 718 000	0,00	1 718 000,00	1 020 500,00	382 500,00	315 000	0
D-134 2019 Fonds de concours aux communes rurales	291 000	0,00	291 000,00	78 742,74	106 257,26	106 000	0
D-135 2019 Aides individuelles aux entreprises	600 000	0,00	600 000,00	110 192,55	329 807,45	160 000	0
D-136 2019 Aménagement des abords du centre aquatique	1 612 000	0,00	1 612 000,00	111 745,94	1 235 254,06	265 000	0
D-141 2020 Schéma directeur assainissement GEMAPI	0	524 640	524 640,00	0	0,00	262 320	262 320
D-142 2020 Système d'endiguement GEMAPI	0	1 802 400	1 802 400,00	0	0,00	901 200	901 200
D-143 2020 Schéma directeur assainissement I	0	2 097 660	2 097 660,00	0	0,00	1 048 830	1 048 830
D-144 2020 Schéma directeur assainissement pluvial 1	0	1 050 480	1 050 480,00	0	0,00	525 240	525 240
D-145 2020 Travaux de voirie	0	5 200 000	5 200 000,00	0	0,00	2 600 000	2 600 000
D-146 2020 Aides individuelles aux entreprises	0	400 000	400 000,00	0	0,00	200 000	200 000
D-147 2020 Fonds de concours aux communes rurales	0	180 000	180 000,00	0	0,00	90 000	90 000

09/12/2020

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Le Conseil, à la majorité, approuve la création, la prolongation des Autorisations de Programmes et la révision des Crédits de Paiement des Autorisations de Programmes (AP/CP), exercice 2020.

A voté contre : Thierry BOURDILLAS.

#### POINT 4-3-DECISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2020-BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président, expose : pour le budget principal, il s'agit de la troisième Décision Modificative de l'exercice 2020 : la DM n°3/2020 du Budget Principal s'équilibre en section d'investissement à - 2 446 000€ et en section de fonctionnement à 0€.

Pour le budget annexe eau potable Narrosse, il s'agit de la première Décision Modificative de l'exercice 2020 : la DM n°1/2020 du Budget annexe eau potable Narrosse s'équilibre en section d'investissement à 2 000€ et en section de fonctionnement à 2 000€.

Pour le budget annexe assainissement Narrosse, il s'agit de la deuxième Décision Modificative de l'exercice 2020 : la DM n°2/2020 du Budget annexe assainissement Narrosse s'équilibre en section d'investissement 33 706.62€ et en section de fonctionnement à 42 317.13€.

**Budget Principal - Décision modificative budgétaire n° 3 - exercice 2020**

Recettes d'investissement				
Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
10222	FCTVA	2 392 165,00	-429 000,00	1 963 165,00
	<b>total chapitre 10</b>		<b>-429 000,00</b>	
1321	Subvention d'équipement - Etat	1 367 105,00	-980 000,00	387 105,00
1323	Subvention d'équipement - Département	741 569,64	-105 000,00	636 569,64
1327	Subvention d'équipement - Budget communautaire FEDER	529 850,00	-150 000,00	379 850,00
	<b>total chapitre 13</b>		<b>-1 235 000,00</b>	
1641	Emprunts	12 782 786,10	-782 000,00	12 000 786,10
	<b>total chapitre 16</b>		<b>-782 000,00</b>	
	<b>Total recettes</b>		<b>-2 446 000,00</b>	

Dépenses d'investissement				
Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
2041412	Subvention d'équipement bâtiments et installations -Communes membres du GFP	960 012,65	-106 000,00	854 012,65
2041642	Subvention d'équipement bâtiments et installations -Ets à caractère industriel et commercial	356 000,00	-129 000,00	227 000,00
20421	Subvention d'équipement biens mobiliers matériels et études-Personne de droit privé	296 942,00	-50 000,00	246 942,00
20422	Subvention d'équipement bâtiments et installations -Personne de droit privé	743 712,32	-161 000,00	582 712,32
	<b>total chapitre 204</b>		<b>-446 000,00</b>	
2145	Construction sur sol d'autrui	842 968,06	-213 000,00	629 968,06
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	1 332 428,40	-50 000,00	1 282 428,40
2161	Œuvres et objets d'arts	60 000,00	-19 000,00	41 000,00
2183	Matériel informatique	158 289,75	-1 000,00	157 289,75
2188	Autres installations, matériels et outillages techniques	403 226,40	-35 000,00	368 226,40
	<b>total chapitre 21</b>		<b>-318 000,00</b>	
2313	Construction en cours	6 309 910,00	-1 130 000,00	5 179 910,00
2315	Autres installations, matériels et outillages techniques	1 500 254,00	-265 000,00	1 235 254,00
2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - voirie	3 479 991,57	-287 000,00	3 192 991,57
	<b>total chapitre 23</b>		<b>-1 682 000,00</b>	
	<b>Total dépenses</b>		<b>-2 446 000,00</b>	

Pour rappel	Dépenses	Recettes
Investissement	21 655 734,45	21 655 734,28
Budget primitif	24 384 148,15	24 384 148,15
Décision modificative N° 1	-92 986,70	-92 986,87
Décision modificative N°2	-189 427,00	-189 427,00
Décision modificative N°3	-2 446 000,00	-2 446 000,00

**Budget Eau potable Narrosse - Décision modificative budgétaire n° 1 - exercice 2020**

Recettes d'investissement				
Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	13 000,00	2 000,00	15 000,00
	<b>total Chapitre 040</b>		<b>2 000,00</b>	
	<b>Total recettes</b>		<b>2 000,00</b>	

Dépenses d'investissement				
Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
13911	subvention d'investissement - agence de l'eau	0,00	2 000,00	2 000,00
	<b>total chapitre 040</b>		<b>2 000,00</b>	
	<b>Total dépenses</b>		<b>2 000,00</b>	

Recettes de fonctionnement				
Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	0,00	2 000,00	2 000,00
	<b>total Chapitre 042</b>		<b>2 000,00</b>	
	<b>Total recettes</b>		<b>2 000,00</b>	

Dépenses de fonctionnement				
Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
6811	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	13 000,00	2 000,00	15 000,00
	<b>total chap 042</b>		<b>2 000,00</b>	
	<b>Total dépenses</b>		<b>2 000,00</b>	

Pour rappel	Dépenses	Recettes
Investissement	22 728,00	22 728,00
Budget primitif	20 728,00	20 728,00
Décision modificative N° 1	2 000,00	2 000,00
fonctionnement	24 000,00	24 000,00
Budget primitif	22 000,00	22 000,00
Décision modificative N° 1	2 000,00	2 000,00

**Budget Assainissement Narrosse - Décision modificative budgétaire n° 2 - exercice 2020**

**Recettes d'investissement**

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés - excédent d'investissement reversé par NARROSSE	0,00	18 706,62	18 706,62
	<b>Total chapitre 10</b>		<b>18 706,62</b>	
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	53 000,00	15 000,00	68 000,00
	<b>total Chapitre 040</b>		<b>15 000,00</b>	
	<b>Total recettes</b>		<b>33 706,62</b>	

**Dépenses d'investissement**

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
13911	subvention d'investissement - agence de l'eau	8 500,00	4 000,00	12 500,00
	<b>total chapitre 040</b>		<b>4 000,00</b>	
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 328,00	29 706,62	31 034,62
	<b>total chapitre 23</b>		<b>29 706,62</b>	
	<b>Total dépenses</b>		<b>33 706,62</b>	

**Recettes de fonctionnement**

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	8 500,00	4 000,00	12 500,00
778	autres produits exceptionnels : excédent de fonctionnement reversé par NARROSSE	261 000,00	38 317,13	299 317,13
	<b>total Chapitre 77</b>		<b>42 317,13</b>	
	<b>Total recettes</b>		<b>42 317,13</b>	

**Dépenses de fonctionnement**

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
6811	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	53 000,00	15 000,00	68 000,00
	<b>total chap 042</b>		<b>15 000,00</b>	
658	Charges diverses de gestion courante	162 000,00	27 317,13	189 317,13
	<b>total chapitre 65</b>		<b>27 317,13</b>	
	<b>Total dépenses</b>		<b>42 317,13</b>	

Pour rappel	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	<b>91 114,62</b>	<b>91 114,62</b>
Budget primitif	57 408,00	57 408,00
Décision modificative N°1	0,00	0,00
Décision modificative N°2	33 706,62	33 706,62
<b>Fonctionnement</b>	<b>325 817,13</b>	<b>325 817,13</b>
Budget primitif	242 500,00	242 500,00
Décision modificative N°1	41 000,00	41 000,00
Décision modificative N°2	42 317,13	42 317,13

Avez-vous des questions ?

*Silence dans l'assemblée.*

**Il est proposé au Conseil D'APPROUVER** la Décision Modificative budgétaire n° 3/2020 du budget principal ; la Décision Modificative budgétaire n° 1/2020 du budget annexe eau potable Narrosse ; la Décision Modificative budgétaire n° 2/2020 du budget annexe assainissement Narrosse.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve les Décisions Modificatives budgétaires exercice 2020.**

**POINT 4-4-AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTRPRISES, LE BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES, LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT DE PERSONNES, LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE, LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ET LE BUDGET ANNEXE EAUX PLUVIALES**

**Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président, expose :** jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors Crédits de Paiement liés aux Autorisations de Programmes. Cette faculté est ouverte pour faire face aux dépenses d'investissement devant être réalisées avant l'adoption du budget primitif. Cette ouverture de crédit vient s'ajouter aux restes à réaliser de l'exercice 2020 (engagements non soldés).

**Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021**  
**BUDGET PRINCIPAL**

Chapitre	Article	Budgété	Montant autorisé
	202 - FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	20 000,00	5 000,00
	2031 - FRAIS D'ETUDES	117 100,00	29 275,00
	2033 - FRAIS D'INSERTION	15 000,00	3 750,00
	2051 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	111 094,48	27 773,62
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>263 194,48</b>	<b>65 798,62</b>
	204132 - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	3 640,05	910,01
	2041412 - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	747 755,60	186 938,90
	2041622 - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	380 000,00	95 000,00
	2041641 - BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	20 000,00	5 000,00
	204171 - BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	34 808,41	8 702,10
	20421 - BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	80 000,00	20 000,00
	20422 - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	71 524,02	17 881,01
<b>204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>		<b>1 337 728,08</b>	<b>334 432,02</b>
	2111 - TERRAINS NUS	33 000,00	8 250,00
	2135 - INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	59 525,01	14 881,25
	2138 - AUTRES CONSTRUCTIONS	206 668,00	51 667,00
	2145 - CONSTRUCT/SOL D'AUTRUI - INSTAL.GEN. AGENC. AMENA	627 920,50	156 980,13
	21533 - RESEAUX CABLES	20 000,00	5 000,00
	21571 - MATERIEL ROULANT	306 553,97	76 638,49
	21578 - AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	1 620,00	405,00
	2158 - AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	804 140,40	201 035,10
	21757 - MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	5 000,00	1 250,00
	21758 - AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	142 686,60	35 671,65
	2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	166 936,21	41 734,05
	2183 - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	143 289,75	35 822,44
	2184 - MOBILIER	8 410,00	2 102,50
	2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	278 226,40	69 556,60
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>2 803 976,84</b>	<b>700 994,21</b>
	2317 - IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	384 357,57	96 089,39
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		<b>384 357,57</b>	<b>96 089,39</b>

**BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES**

Chapitre	Article	Budgété	Montant autorisé
	2033 - FRAIS D'INSERTION	150,00	37,50
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>150,00</b>	<b>37,50</b>
	2135 - INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	86 437,93	21 609,48
	2145 - CONSTRUCT/SOL D'AUTRUI - INSTAL.GEN. AGENC. AMENA	19 150,00	4 787,50
	21533 - RESEAUX CABLES	3 896,08	974,02
	2183 - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	28 445,06	7 111,27
	2184 - MOBILIER	54 445,49	13 611,37
	2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 774,32	3 443,58
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>206 148,88</b>	<b>51 537,22</b>

**BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES**

Chapitre	Article	Budgété	Montant autorisé
	2135 - INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	120 460,59	30 115,15
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>120 460,59</b>	<b>30 115,15</b>
<b>Total</b>		<b>140 810,59</b>	<b>35 202,65</b>

**BUDGET ANNEXE TRANSPORT DE PERSONNES**

Chapitre	Article	Budgété	Montant autorisé
	2111 - TERRAINS NUS	250 000,00	62 500,00
	2145 - CONSTRUCTIONS S/ SOL D'AUTRUI - INSTAL. GENER., AG	122 065,00	30 516,25
	2188 - AUTRES	2 935,00	733,75
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>375 000,00</b>	<b>93 750,00</b>
	2315 - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	142 630,63	35 657,66
	2317 - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	283 821,90	70 955,48
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		<b>426 452,53</b>	<b>106 613,13</b>



**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Chapitre	Article	Budgété	Montant autorisé
	2031 - FRAIS D'ETUDES	42 330,25	10 582,56
	2051 - CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	27 000,00	6 750,00
<b>20</b>	<b>- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>69 330,25</b>	<b>17 332,56</b>
	2154 - MATERIEL INDUSTRIEL	26 936,00	6 734,00
	21561 - SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	364 496,04	91 124,01
	2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	142 161,00	35 540,25
	2183 - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	25 747,00	6 436,75
	2184 - MOBILIER	31 532,00	7 883,00
<b>21</b>	<b>- IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>590 872,04</b>	<b>147 718,01</b>
	2313 - CONSTRUCTIONS	485 269,72	121 317,43
	2315 - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	729 894,04	182 473,51
<b>23</b>	<b>- IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>1 215 163,76</b>	<b>303 790,94</b>

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Chapitre	Article	Budgété	Montant autorisé
	2031 - FRAIS D'ETUDES	96 370,82	24 092,71
	2051 - CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	15 490,00	3 872,50
<b>20</b>	<b>- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>111 860,82</b>	<b>27 965,21</b>
	2154 - MATERIEL INDUSTRIEL	170 405,96	42 601,49
	21562 - SERVICE D'ASSAINISSEMENT	256 513,38	64 128,35
	2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	393 489,84	98 372,46
	2183 - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	35 854,00	8 963,50
	2184 - MOBILIER	54 678,34	13 669,59
<b>21</b>	<b>- IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>910 941,52</b>	<b>227 735,38</b>
	2313 - CONSTRUCTIONS	723 064,20	180 766,05
	2315 - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 069 713,82	517 428,46
	2318 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00	12 500,00
<b>23</b>	<b>- IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>2 842 778,02</b>	<b>710 694,51</b>

**BUDGET ANNEXE EAUX PLUVIALES**

Chapitre	Article	Budgété	Montant autorisé
	2031 - FRAIS D'ETUDES	180 000,00	45 000,00
	2051 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	12 000,00	3 000,00
<b>20</b>	<b>- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>192 000,00</b>	<b>48 000,00</b>
	21538 - AUTRES RESEAUX	30 000,00	7 500,00
<b>21</b>	<b>- IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>30 000,00</b>	<b>7 500,00</b>
	2315 - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	829 200,00	207 300,00
<b>23</b>	<b>- IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>829 200,00</b>	<b>207 300,00</b>

Avez-vous des questions ?

*Silence dans l'assemblée.*

**Il est proposé au Conseil D'AUTORISER**, dans l'attente du vote des budgets primitifs 2021, Monsieur le Président à faire application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2020 du budget principal et des budgets annexes Pépinière d'entreprises, Hôtel d'entreprises, transport de personnes, eau potable, assainissement et eaux pluviales ; **DE PRÉCISER** que ces crédits seront repris, si nécessaire, aux budgets primitifs 2021 des budgets concernés.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve les autorisations d'engagement pour les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes Pépinière d'entreprises, Hôtel d'entreprises, transport de personnes, eau potable, assainissement et eaux pluviales.**

#### **POINT 4-5-AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 POUR LE BUDGET CENTRE AQUATIQUE**

**Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président, expose :** pour la section de fonctionnement, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Dans le cadre de la création du budget annexe « Centre aquatique communautaire », il est nécessaire d'appliquer cette règle à hauteur des crédits ouverts en 2020 au budget principal de l'Agglomération du Grand Dax pour le fonctionnement de cet équipement, afin de permettre le fonctionnement de l'équipement jusqu'au vote du budget primitif 2021.

**Centre aquatique - Autorisation d'engagement des dépenses de fonctionnement avant le vote du BP 2021**

Chapitre	Article	Budgété 2020	Montant autorisé 2021
	60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	40 000,00	40 000,00
	60612 - ENERGIE - ELECTRICITE	38 500,00	38 500,00
	60622 - CARBURANTS	240,00	240,00
	60623 - ALIMENTATION	115,00	115,00
	60624 - PRODUITS DE TRAITEMENT	11 988,00	11 988,00
	60628 - AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	3 230,00	3 230,00
	60631 - FOURNITURES D'ENTRETIEN	5 500,00	5 500,00
	60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 000,00	4 000,00
	60636 - VETEMENTS DE TRAVAIL	7 750,00	7 750,00
	6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	1 000,00
	6135 - LOCATIONS MOBILIERES	5 400,00	5 400,00
	615221 - BATIMENTS PUBLICS	970,00	970,00
	61558 - AUTRES BIENS MOBILIERS	2 000,00	2 000,00
	6156 - MAINTENANCE	32 085,00	32 085,00
	6161 - MULTIRISQUES	3 400,00	3 400,00
	6162 - ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION	12 000,00	12 000,00
	6182 - DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	100,00	100,00
	6185 - FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	200,00	200,00
	6226 - HONORAIRES	2 000,00	2 000,00
	6228 - DIVERS	1 700,00	1 700,00
	6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	1 500,00	1 500,00
	6232 - FETES ET CEREMONIES	1 000,00	1 000,00
	6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	2 000,00	2 000,00
	6238 - DIVERS	2 000,00	2 000,00
	6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	500,00	500,00
	6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	625,00	625,00
	627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	300,00	300,00
	6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	21 250,00	21 250,00
	6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 200,00	5 200,00
	637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	37 300,00	37 300,00
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>243 853,00</b>	<b>243 853,00</b>
	6331 - VERSEMENT DE TRANSPORT	2 500,00	2 500,00
	6336 - COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 800,00	2 800,00
	64111 - REMUNERATION PRINCIPALE	178 000,00	178 000,00
	64112 - NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	8 000,00	8 000,00
	64118 - AUTRES INDEMNITES	26 000,00	26 000,00
	64131 - REMUNERATIONS NON TITULAIRES	29 000,00	29 000,00
	6451 - COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	23 000,00	23 000,00
	6453 - COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	38 000,00	38 000,00
	6454 - COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	1 800,00	1 800,00
	6455 - COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 000,00	1 000,00
	6474 - VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	2 500,00	2 500,00
	6475 - MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	900,00	900,00
	6478 - AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	100,00	100,00
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>		<b>313 600,00</b>	<b>313 600,00</b>
	651 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES...	1 750,00	1 750,00
	6558 - AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	1 530,00	1 530,00
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>3 280,00</b>	<b>3 280,00</b>
	6718 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	10 000,00	10 000,00
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>Total</b>		<b>570 733,00</b>	<b>570 733,00</b>

Avez-vous des questions ?  
*Silence dans l'assemblée.*

**Il est proposé au Conseil D'AUTORISER**, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, Monsieur le Président à faire application de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales pour engager, liquider et mandater sur le budget annexe « Centre aquatique communautaire » les dépenses en section de fonctionnement, dans la limite de 100% des crédits ouverts au budget 2020 du budget principal ; et **DE PRECISER** que ces crédits seront repris, si nécessaire, au budget primitif 2021 du budget annexe « Centre aquatique communautaire ».

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, et met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'autorisation d'engagement pour les dépenses de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2021 pour le budget Centre aquatique.**

#### **POINT 4-6-DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE-EXERCICE 2021**

**Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président, expose :** la Dotation de Solidarité Communautaire est un des outils pouvant être mis en œuvre pour atteindre l'objectif de péréquation et de renforcement des solidarités financières et fiscales entre les communes membres, dans le cadre d'un pacte financier et fiscal. Cette dotation tient compte majoritairement : de l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI ; de l'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune par rapport au potentiel financier ou fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI. Ces deux critères doivent être pondérés par la population communale dans la population totale de l'EPCI. Ces critères doivent dorénavant justifier au moins 35% du montant total de la DSC contre 20% actuellement. D'autres critères peuvent être librement choisis par le Conseil communautaire. Au-delà de cette modification réglementaire, la réflexion engagée pour la définition du projet de territoire pourra conduire à une évolution des critères de répartition de la DSC en fonction des objectifs retenus. Lorsque les montants définitifs de Dotation de Solidarité Communautaire auront été arrêtés par le Conseil communautaire, les douzièmes seront ajustés en fonction des versements restant à effectuer sur l'exercice 2021. Dans l'attente des résultats de cette réflexion et dans le souci de préserver la trésorerie des communes membres, il est proposé d'autoriser le versement, par douzièmes, d'un montant de Dotation de Solidarité Communautaire calculé sur la base des montants votés en 2020.

Avez-vous des questions ?

*Silence dans l'assemblée.*

**Il est proposé au Conseil D'AUTORISER**, dans l'attente de la fixation du montant définitif de la DSC 2021, le versement, par douzièmes, d'un montant de Dotation de Solidarité Communautaire calculé sur la base des montants votés en 2020, tel qu'indiqué ci-dessous (montant annualisé) :

ANGOUME	6 224 €
BENESSE	14 563 €
CANDRESSE	17 663 €
DAX	796 938 €
GOURBERA	7 805 €
HERM	31 455 €
HEUGAS	34 010 €
MEES	34 700 €
NARROSSE	58 073 €
OEYRELUY	27 585 €
RIVIERE	28 012 €
ST PANDELON	18 815 €
ST PAUL LES DAX	430 336 €
ST VINCENT DE PAUL	73 299 €

SAUGNAC	31 805 €
SEYRESSE	15 849 €
SIEST	4 552 €
TERCIS	26 138 €
TETHIEU	18 569 €
YZOSSE	23 609 €

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve la Dotation de Solidarité Communautaire exercice 2021.**

#### **POINT 4-7-VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 AU CIAS**

**Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président, expose :** dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2021 et dans le respect de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise les règles comptables applicables lorsque le budget primitif n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Pour permettre d'assurer la continuité du fonctionnement des services du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, il est demandé de reconduire la subvention de fonctionnement au niveau du montant maximum de celle attribuée en 2020 soit 1 828 420€. Ce montant pourra être revu lors de l'adoption du budget primitif 2021. Avez-vous des questions ?

*Silence dans l'assemblée.*

**Il est proposé au Conseil DE DECIDER** d'octroyer une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2021 de 1 828 420€ maximum au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, étant précisé que ce montant pourra être revu lors de l'adoption du budget primitif 2021 ; **DE DECIDER** de verser cette subvention sous forme d'acompte en fonction des besoins réels ; et **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021, à l'article 657362.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention de fonctionnement 2021 au CIAS.**

**Madame Guylaine DUTOYA, Vice-Présidente :** je souhaitais intervenir sur le Centre Intercommunal d'Action Sociale, pour vous donner quelques nouvelles sur la gestion de la crise du COVID. On le sait, le CIAS exerce des missions importantes dans l'Agglomération, vis-à-vis des personnes dépendantes, de la jeunesse, des enfants (crèche et RAMI). Je souhaitais vous dire que dès le début de l'année, face à la crise du COVID, les anciens élus ont pu être informés par des visioconférences, et il convient, avec les anciens et les nouveaux élus, de saluer le travail des agents du CIAS, les cadres, les référents sociaux ou de secteurs, et tout particulièrement les aides à domicile et les livreurs de repas. Sur cette crise, les cadres et les services avaient anticipé, et avaient déjà prévu des équipements, notamment en masques, ce qui fait que très vite, dès le premier confinement, nos personnels ont pu être équipés, et actuellement, ils sont totalement équipés, de masques, de blouses, de sur-chaussures, de gel, ... Une équipe est aussi dédiée à la gestion de la crise. Pour information, on a eu jusqu'à ce jour, même si c'est toujours trop, 7 agents qui ont été contaminés sur 200, et 7 bénéficiaires sur 1000. C'est pour vous dire à quel point les protocoles sont suivis. J'ai aussi envie de vous dire que ces aides à domicile ont eu une réaction que je salue, très sincèrement. Aucune ne s'est posé de question, et elles ont vraiment été présentes. Vous avez pu voir qu'une tente est installée sous le porche du siège, parce qu'on a pu signer une convention avec un laboratoire, et grâce à l'infirmière qui est aussi en charge de la crèche, les agents peuvent être testés en direct, de façon à avoir des résultats rapides et à faire un suivi très régulier. La confiance s'est ainsi maintenue avec les bénéficiaires.

On a une petite crainte car l'ARS demande à tester les agents sur la base du volontariat les 17 et 18 décembre, et les 4 et 5 janvier, afin de procéder à d'éventuels isolements sur cette période s'il y avait quoi que ce soit. On va espérer que tout se passe bien. En tous cas, le service a été complètement maintenu, le portage de repas a augmenté, donc merci pour cette subvention. Elle est nécessaire, et vous le savez. Et vraiment, saluons le travail de ces aides à domicile, tout particulièrement.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président :** Merci, Guylaine.

**POINT 4-8-FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES RURALES-ATTRIBUTION POUR LA COMMUNE DE RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-BOURG**

**Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président, expose :** par délibération en date du 12 décembre 2018, le Grand Dax s'est doté d'un fonds de concours aux communes rurales permettant de soutenir les investissements des communes de moins de 10 000 habitants. Sur la base des éléments transmis par la commune concernée, le dossier est considéré comme complet et peut faire l'objet d'une attribution d'un fonds de concours. Il s'agit du dossier suivant :

Communes	Descriptif de l'opération	Montant de l'opération HT	Reste à charge HT (subventions déduites)	Pourcentage de participation du Grand Dax	Fonds de concours du Grand Dax
Rivière-Saas-et-Gourby	Revitalisation du centre bourg – réhabilitation de l'aire du fronton des jeux et aménagement de places de stationnement	352 000 €	284 061 €	8.52 %	30 000 €

Hervé peut expliquer ce projet.

**Monsieur Hervé DARRIGADE, Vice-Président :** c'est un projet de revitalisation du centre-bourg. C'est vrai qu'on est en train de finir la Maison de la Nature, et autour, on est en train de réhabiliter le fronton, d'installer un city-park, une aire pour les enfants, et de procéder à la création d'un peu plus de 60 places de parking. On a revu le projet en mettant un peu plus d'espaces verts, d'arbres, et un peu moins d'enrobés sur le parking. C'est un bon projet pour la commune. Ce fonds de concours va permettre de finaliser ce projet en 2021.

**Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président :** avez-vous des questions ?

*Silence dans l'assemblée.*

**Il est proposé au Conseil D'APPROUVER** l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Rivière-Saas-et-Gourby ; **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe fixant les modalités d'attribution de ce fonds de concours ; et **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Rivière-Saas-et-Gourby pour la revitalisation du centre-bourg.**

## **POINT 5-AMENAGEMENT, URBANISME et EAU**

### **POINT 5-1-MODALITES DE CALCUL DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) POUR LES COMMUNES DE DAX, NARROSSE et SEYRESSE**

**Monsieur Philippe CASTEL, Vice-Président, expose :** la PFAC, déjà votée depuis 2012 sur les 3 communes de DAX, NARROSSE et SEYRESSE, est exigible « à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires ». Conformément à la loi et aux dispositions du code de la santé publique, la PFAC sera due notamment lorsque le raccordement au réseau d'eaux usées sera effectif et contrôlé par le service d'assainissement. Considérant la volonté d'harmoniser les tarifs sur les communes de DAX, NARROSSE et SEYRESSE, et que le montant de la participation ne peut excéder 80% du coût de fourniture et de pose d'un système d'assainissement non collectif neuf, ce coût est estimé sur la base de valeurs moyennes observées sur le territoire de la collectivité. Lorsqu'il s'agit d'installations atypiques (ex/ pour un immeuble collectif ou une activité économique) des devis peuvent suffire. Avez-vous des questions ?

*Silence dans l'assemblée.*

**Il est proposé au Conseil D'APPROUVER** les modalités de calcul et les dispositions d'application de la PFAC.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote**

**Le Conseil approuve les modalités de calcul de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour les communes de Dax, Narrosse et Seyresse.**

### **POINT 5-2-RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

**Monsieur Philippe CASTEL, Vice-Président, expose :** un avis favorable a été rendu sur les rapports annuels par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 02 décembre 2020. Les rapports annuels sont annexés à la présente délibération. Ces rapports doivent être présentés en Conseil et faire l'objet d'une délibération, la commune de Seyresse ne produisant pas de rapport, celui-ci ne peut être présenté. Y a-t-il des questions ?

*Silence dans l'assemblée.*

**Il est proposé au Conseil D'APPROUVER**

- le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de DAX
  - le rapport annuel du délégataire SOGEDO –assainissement collectif - commune de Narrosse
  - le rapport annuel du délégataire SOGEDO– eau potable - commune de Narrosse
  - les rapports annuels de l'ARS
- pour l'exercice 2019.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.**

### POINT 5-3-TARIFS 2021 BUDGETS EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT

**Monsieur Philippe CASTEL, Vice-Président, expose :** le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur les tarifs appliqués par le service public de l'eau du Grand Dax. Des efforts importants sont consentis, depuis plusieurs années, par les équipes de la Régie des Eaux pour rationaliser et réduire les charges de fonctionnement de ses budgets annexes. Ces efforts permettent de limiter la progression du prix de l'eau et de participer à la sauvegarde des activités locales fortes consommatrices d'eau. Il est proposé pour l'exercice 2021, de ne pas augmenter les tarifs et de maintenir les tarifs 2020. Y a-t-il des questions ?

*Silence dans l'assemblée.*



**TARIFICATION 2021**

Annexe à la délibération du 16/12/2020

**EAU POTABLE**

N°	DESIGNATION	Tranche annuelle facturée	UNITE	TARIF HT
<b>Redevances au m3</b>				
1	Abonnés ordinaires	0-20 m3	M3	0,000
2		21-1500 m3	M3	0,950
3		>1500 m3	M3	0,700
4	Redevance Vente en Gros (conventionnée) - Communes périphériques		M3	0,600
5	Redevance contrat DSP Narosse		M3	0,489
<b>Redevances Agence de l'Eau</b>				
6	Redevance "Prélèvement sur la ressource en eau "		M3	0,115
7	Redevance "Pollution "		M3	0,330
<b>Tarifs abonnements annuels</b>				
		Calibre	UNITE	TARIF HT
8	Compteur	15 MM	U	35,00
9	Compteur	20 MM	U	40,00
10	Compteur	25 MM	U	52,00
11	Compteur	30 MM	U	68,00
12	Compteur	40 MM	U	80,00
13	Compteur	50 MM	U	135,00
14	Compteur	60 MM	U	195,00
15	Compteur	65 MM	U	200,00
16	Compteur	80 MM	U	220,00
17	Compteur	100 MM	U	250,00
18	Compteur	125 MM	U	340,00
19	Compteur	150 MM	U	400,00
20	Compteur	200 MM	U	460,00
21	Compteur combiné	80 / 20 MM	U	480,00
22	Bouche Incendie privée	100 MM	U	50,00
23	Poteau incendie privé	80 MM	U	80,00
24	Poteau incendie privé	100 MM	U	100,00
25	Poteau incendie privé	150 MM	U	190,00
<b>Contrôle des équipements de comptage</b>				
26	Etalonnage sur banc Colrac en 2 points triplés	DN 15 - DN 20	U	424,00
27	Etalonnage sur banc Colrac en 2 points triplés	DN 25 - DN 30 - DN 40	U	449,00
28	Constat de vérification : 3 points de contrôle Q1 - Q2 - Q4	DN 50 - DN 65 - DN 80 - DN 100	U	325,00
29	Constat de vérification : 3 points de contrôle Q1 - Q2 - Q4	DN 125 - DN 150	U	390,00
30	Constat de vérification : 3 points de contrôle Q1 - Q2 - Q4	Combiné de DN 40 à 100	U	494,00
31	Constat de vérification : 3 points de contrôle Q1 - Q2 - Q4	Combiné de DN 150	U	617,50
<b>Prestations de service</b>				
32	Frais d'accès au service ou de résiliation		U	31,20
33	Frais d'intervention chez l'abonné		U	31,20
34	Frais de rejets de prélèvements sur factures d'eau		U	4,17
35	Contrôle des points d'eau incendie		U	15,00
36	Contrôle de puit ou forage réalisé à des fins d'usage domestique		U	75,00
37	Contrôle en cas de forte présomption d'utilisation d'une ressource en eau autre que celle distribuée par le réseau public		U	40,00

N°	DESIGNATION	UNITE	TARIF HT
<b>Création de branchements et Travaux divers</b>			
38	Mise en place d'un alternat par feux tricolores	J	65,00
39	Fourniture et pose bouche d'arrosage DN25	U	242,00
40	Fourniture et pose bouche d'arrosage DN40	U	440,00
41	Fourniture et pose unité de comptage pour compteur DN15	U	50,00
42	Fourniture et pose unité de comptage pour compteur DN20	U	50,00
43	Fourniture et pose unité de comptage pour compteur DN25	U	75,00
44	Fourniture et pose unité de comptage pour compteur DN30	U	100,00
45	Fourniture et pose unité de comptage pour compteur DN40	U	150,00
46	Fourniture et pose unité de comptage pour compteur DN50	U	175,00
47	Fourniture et pose unité de comptage pour compteur DN80	U	200,00
48	Fourniture et pose unité de comptage pour compteur DN100	U	300,00
49	Traitement et évacuation des déblais non utilisés	M³	21,00
50	Démolition de trottoir en béton	M²	30,00
51	Démolition de chaussée/trottoir en enrobé	M²	5,00
52	Fourniture de robinet(s) verrouillable(s) et clapet(s) anti-pollution(s)	U	35,00
53	Fourniture et pose cadre + tampon fonte B125 pour fosse 630 x 390	U	150,00
54	Fourniture et pose cadre + tampon fonte B125 pour fosse 820 x 500	U	250,00
55	Forage dirigé et pose Pehd Ø50 PE 100	ML	180,00
56	Fourniture et pose fosse à compteurs compacte de type ISO-COURT DUO	U	315,00
57	Fourniture et pose fosse à compteur compacte de type ISO-COURT	U	150,00
58	Fourniture et pose fosse à compteur Pehd type "ECO" pour espace vert	U	75,00
59	Fourniture et pose fosse à compteur Pehd avec fond et couvercle PVC type "JUMBO"	U	220,00
60	Fourniture et pose fosse à compteur Pehd avec fond et couvercle PVC T. moyenne	U	100,00
61	Fourniture et pose fosse à compteur Pehd avec fond et couvercle PVC SUPER JUMBO	U	250,00
62	Fourniture et pose fosse à compteur pour trottoir avec couvercle B125	U	210,00
63	Fourniture et pose fosse à compteur 1020x650 avec fond et tampon C250	U	850,00
64	Fourniture et pose fosse à compteur 1300x850 avec fond et tampon C250	U	2850,00
65	Fourniture et mise en place de grillage avertisseur	ML	1,50
66	Fourniture et pose nourrice pour 2 compteurs DN15	U	125,00
67	Fourniture et pose nourrice pour 3 compteurs DN15	U	160,00
68	Fourniture et pose nourrice pour 4 compteurs DN15	U	195,00
69	Dépose et repose de pavés	M²	74,00
70	Prise en charge sur canalisation d'eau potable DN<= 150	U	260,00
71	Prise en charge sur canalisation d'eau potable 150<DN<=250	F	350,00
72	Prise en charge sur canalisation d'eau potable 250<DN<=400	F	500,00
73	Préparation et installation de chantier	F	150,00
74	Dossier de récolement	ML	2,50
75	Réfection définitive en béton balayé	M²	36,00
76	Réfection définitive de chaussée ou trottoir en bicouche	M²	8,00
77	Réfection définitive de chaussée ou trottoir en enrobé à chaud	M²	24,00
78	Réfection définitive en béton désactivé	M²	55,00
79	Réfection provisoire de chaussée ou trottoir en enrobé à froid	M²	16,00
80	Mise en œuvre et compactage de remblai en grave concassée 0/31.5	M³	35,00
81	Réemploi et compactage des déblais issu du terrassement	M²	10,00
82	Mise en œuvre et compactage de remblai en sable de dune	M³	31,00
83	Fourniture et pose de robinet de prise DN25 + bouche à clé	F	205,00
84	Fourniture et pose de robinet de prise DN32 + bouche à clé	F	235,00
85	Fourniture et pose de robinet de prise DN40 + bouche à clé	F	255,00
86	Fourniture et pose de robinet de prise DN50 + bouche à clé	F	325,00
87	Fourniture et pose de robinet de prise DN63 + bouche à clé	F	350,00
88	Fourniture et pose d'un Té pour branchement Pehd Ø25 sur canalisation DN<=30	U	150,00
89	Fourniture et pose d'un Té pour branchement Pehd Ø50 sur canalisation Pehd Ø50	F	450,00
90	Fourniture et pose d'un Té pour branchement Ø110 sur canalisation Ø125	F	600,00
91	Fourniture et pose d'un Té pour branchement DN100 sur canalisation PVC DN150	F	600,00
92	Fourniture et pose d'un Té pour branchement Ø150 sur canalisation Ø200	U	1650,00
93	Fourniture et pose d'un Té 300/100 sur conduite amiante-ciment ou fonte	F	3120,00
94	Exécution d'une tranchée pour canalisation de branchement d'eau potable	ML	48,00
95	Plus value pour terrassement exécuté à la main	U	50,00
96	Fourniture et pose canalisation PVC BI-OROC pression DN150	ML	35,00
97	Fourniture et pose canalisation Fonte GS Ø100	U	46,00
98	Fourniture et pose canalisation Pehd Ø25	ML	14,00
99	Fourniture et pose canalisation Pehd Ø32	ML	14,00
100	Fourniture et pose canalisation Pehd Ø40	ML	14,00
101	Fourniture et pose canalisation Pehd Ø50	ML	14,00
102	Fourniture et pose canalisation Pehd Ø63	ML	19,00
103	Fourniture et pose canalisation PVC pression Ø75	ML	21,00
104	Fourniture et pose canalisation PVC pression Ø90	ML	15,00
105	Fourniture et pose canalisation PVC pression Ø110	ML	27,00
106	Fourniture et pose canalisation PVC pression Ø125	ML	28,00

N°	DESIGNATION	UNITE	TARIF HT
<b>Prix unitaires / prestations pour travaux et matériels</b>			
107	Main d'œuvre jour ouvré - heures normale (06h00 à 22h00)	H	37,17
108	Main d'œuvre dimanche et jour férié	H	59,47
109	Main d'œuvre heures de nuit (22h00 à 06h00)	H	74,34
110	Véhicules légers	KM	0,35
111	Fourgons	KM	0,55
112	Camion Poly-benne	H	60,00
113	Tractopelle	H	83,33
114	Compresseur	H	10,00
115	Marteau Piqueur	H	2,00
116	Plaque vibrante	H	8,33
117	Pilonneuse	H	5,50
118	Scie à sol	H	8,33
119	Tronçonneuse	H	12,50
120	Groupe électrogène	H	12,00
121	Les fournitures et équipements sont facturés prix coûtants constatés par le Magasin		Prix coûtants
<b>Toute prestation non prévue fait l'objet d'un devis préalable auprès de l'utilisateur</b>			

**ASSAINISSEMENT**

N°	DESIGNATION	Tranche annuelle facturée	UNITE	TARIF HT
<b>Redevances au m3</b>				
1	Redevance abonnés ordinaires	0-20 m3	M3	0,00
2		>20 m3	M3	1,400
3	Tarifs Vente en Gros - Communes périphériques		M3	0,860
4	Redevance industrielle pour effluents clairs et dilués		M3	0,700
<b>Redevance Agence de l'Eau</b>				
5	Redevance "Modernisation des réseaux de collecte"		M3	0,250
<b>Tarif abonnement annuel</b>				
		Suivant calibre compteur eau potable ou débitmètre spécifique		
6	Compteur	15 MM	U	84,00
7	Compteur	20 MM	U	85,00
8	Compteur	25 MM	U	120,00
9	Compteur	30 MM	U	1510,00
10	Compteur	40 MM	U	200,00
11	Compteur	50 MM	U	310,00
12	Compteur	60 MM	U	460,00
13	Compteur	65 MM	U	485,00
14	Compteur / Débitmètre	80 MM	U	540,00
15	Compteur / Débitmètre	100 MM	U	640,00
16	Compteur / Débitmètre	125 MM	U	835,00
17	Compteur / Débitmètre	150 MM	U	1000,00
18	Compteur / Débitmètre	200 MM	U	1160,00
19	Compteur combiné	80 / 20 MM	U	1080,00
<b>Prestations de service</b>				
20	Redevance de dépotage des matières de vidange		Tonne	35,00
21	Redevance de dépotage des matières solides		Tonne	25,00
22	Certificat de raccordement au réseau d'assainissement		U	75,00
23	Contrôle de dispositifs de récupération d'eau de pluie réalisé à des fins d'usage domestique		U	75,00
<b>Création de branchements</b>				
24	Mise en place d'un alternat par feux tricolores		J	65,00
25	Raccord de piquage DN160 par carottage sur élément béton		F	90,00
26	Raccord de piquage DN200 par carottage sur élément béton		F	90,00
27	Raccord de piquage <DN200 par carottage sur élément PeHd ou PVC		F	120,00
28	Démolition de trottoir en béton		M²	30,00
29	Démolition de chaussée/trottoir en enrobé		M²	5,00
30	Dépose et repose de pavés		M²	74,00
31	Fourniture et pose canalisation PVC CR16 DN160		ML	40,00
32	Fourniture et pose canalisation PVC CR16 DN200		ML	50,00
33	Fourniture et mise en place d'un raccordement DN160 sur collecteur béton ou AC		U	50,00
34	Raccordement de branchement DN160 sur canalisation PVC		F	100,00
35	Raccordement de branchement DN200 sur canalisation PVC		F	150,00
36	Dossier de récolement		ML	2,50
37	Réfection définitive en béton balayé		M²	36,00
38	Réfection définitive de chaussée ou trottoir en bicouche		M²	8,00
39	Réfection définitive de chaussée ou trottoir en enrobé à chaud		M²	24,00
40	Réfection définitive en béton désactivé		M²	55,00
41	Réfection provisoire de chaussée ou trottoir en enrobé à froid		M²	16,00
42	Mise en œuvre et compactage de remblai en grave concassée 0/31.5		M³	35,00
43	Réemploi et compactage des déblais issu du terrassement		M³	10,00
44	Mise en œuvre et compactage de remblai en sable de dure		M³	31,00
45	Fourniture et pose d'un regard préfabriqué PVC Ø315 avec tampon fonte (P<=1.30m)		U	400,00
46	Fourniture et pose d'un regard préfabriqué PVC Ø315 siphonné avec tampon fonte		U	450,00
47	Fourniture et pose d'un regard préfabriqué PVC Ø400 avec tampon fonte (P>=1.30m)		U	600,00
48	Fourniture et pose d'un regard préfabriqué PVC Ø400 siphonné avec tampon fonte		U	650,00
49	Fourniture et pose d'un regard PeHd Ø1000/200 avec tampon fonte (P<=1.30m)		U	1600,00
50	Préparation et installation de chantier		F	150,00
51	Exécution d'une tranchée pour canalisation de branchement (en sous-sol encombré)		M³	55,00
52	Exécution d'une tranchée pour canalisation de branchement (en sous-sol dégagé)		M³	28,00
53	Plus value pour terrassement exécuté à la main		M³	50,00
54	Evacuation et traitement des déblais non utilisés		M³	21,00
55	Exécution d'une tranchée à l'aide d'une aspiratrice en terrain toute nature		M³	94,00

N°	DESIGNATION	UNITE	TARIF HT
<b>Prix unitaires / prestations pour travaux et matériels</b>			
56	Main d'œuvre jour ouvré - heures normale (06h00 à 22h00)	H	37,17
57	Main d'œuvre dimanche et jour férié	H	59,47
58	Main d'œuvre heures de nuit (22h00 à 06h00)	H	74,34
59	Véhicules légers	KM	0,35
60	Fourgons	KM	0,55
61	Prestations d'hydrocurage (main d'œuvre et dépotage inclus)	H	88,00
62	Camion plateau Grue	H	50,00
63	Nacelle	H	20,00
64	Chariot élévateur télescopique	H	35,00
65	Poste TIG	H	8,50
66	Groupe électrogène 275 kVA	H	50,00
67	Pompe Tempête 1 000 m3/h	H	10,00
68	Motopompe 500m3/h	H	50,00
69	Les fournitures et équipements sont facturés prix coûtants constatés par le Magasin		Prix coûtants
<b>Toute prestation non prévue fait l'objet d'un devis préalable auprès de l'utilisateur</b>			
<b>Service Public d'Assainissement Non Collectif</b>			
70	Redevance de contrôle de bon fonctionnement	U	177,80
71	Redevance de contrôle à la construction	U	201,51
72	Prestations optionnelles : entretien des installations	U	Suivant devis
<b>Vente de chaleur</b>			
<b>Logement individuel</b>			
73	Abonnement annuel pour le chauffage T3	U	193,81
74	Abonnement annuel pour l'eau chaude sanitaire T3	U	100,25
75	Abonnement annuel pour le chauffage T4	U	227,22
76	Abonnement annuel pour l'eau chaude sanitaire T4	U	120,29
77	Redevance proportionnelle pour le chauffage T3 et T4	kWh	0,06950
78	Redevance proportionnelle pour l'eau chaude sanitaire T3 et T4	kWh	0,07594

**Analyses de Laboratoire**

N°	DESIGNATION	Détails	UNITE	TARIF HT
<b>Détail des prix par analyse</b>				
1	Physico-chimique	pH, Conductivité, Turbidité	U	12,39
2	Balance ionique de surveillance	Ca, Na, K, Mg, NH4, Fe, Mn, CO3, HCO3, Cl, SO4, NO3, NO2, PO4, Br, F, S, O2	U	93,99
3	Balance ionique pour particulier	pH, conductivité, Ca, Na, K, Mg, NH4, CO3, HCO3, Cl, SO4, NO3, NO2, PO4	U	62,62
4	Titre alcalimétrique complet	CO3, HCO3	U	8,09
5	Titre hydrotimétrique ou Dureté Totale	Ca, Mg	U	15,71
6	Bactériologie Eau de Consommation	Flore totale 22 et 36, Coliformes totaux dont E. coli, Entérocoques, Anaérobies Sporulés	U	59,64
7	Bactériologie Bassin Eau de Loisirs Traitée	Flore totale 22 et 36, Coliformes totaux dont E. coli, Entérocoques, Anaérobies Sporulés, Staphylocoques pathogènes	U	75,25
8	Bactériologie Eau Minérale	Flore totale 36, Coliformes totaux dont E. coli, Entérocoques, Pseudomonas aeruginosa, Anaérobies Sporulés	U	68,89
9	Bactériologie Eau Minérale	Flore totale 22 et 36, Coliformes totaux dont E. coli, Entérocoques, Pseudomonas aeruginosa, Anaérobies Sporulés	U	62,48
10	Bactériologie Piscine Eau Minérale	Flore totale 36, Coliformes totaux dont E. coli, Entérocoques, Pseudomonas aeruginosa, Anaérobies Sporulés, Staphylocoques pathogènes	U	78,08
11	Légionelle Eau Minérale		U	79,09
12	Légionelle Eau chaude Sanitaire		U	79,09
13	Légionelle Tour Aéro-réfrigérée		U	90,90
14	Légionelle par PCR		U	89,23
15	Complément pour identification du sérotype Légionelle		U	39,50
16	Contrôle Boue Thermale	Coliformes thermotolérants, Pseudomonas, Staphylocoques, Candida, Humidité	U	58,64
17	Eau Ultra Propre	Flore totale, Pseudomonas aeruginosa	U	31,21
18	Contrôle Industriel Type 1	pH, DCO, MES, DBO, NTK, PTOT	U	106,09
19	Contrôle Industriel Type 2	pH, DCO, MES, DBO, NTK, PTOT, Mat Gras.	U	130,43
20	Contrôle Industriel Rejets Salins	pH, Cond, NTK, PTOT, Ext Sec	U	66,27
21	Assainissement Réduit	DCO, MES	U	27,74
22	Assainissement Partiel	DCO, MES, DBO, NTK, PTOT, NO3, NO2, NH4	U	134,17
23	Assainissement Complet	pH, Cond, DCO, MES, DBO, NTK, PTOT, NO3, NO2, NH4, PO4	U	173,04
24	Produit de Vidange	DCO, MES, DBO, Mat Gras.	U	79,50
25	Bactériologie bassin rééducation	FT36, coliformes totaux, staphylocoques, chlore	U	48,94

N°	DESIGNATION	Détails	UNITE	TARIF HT
<b>Détail des prix par paramètre</b>				
26	Bromures	BR	U	15,71
27	Calcium	CA	U	15,71
28	Candida albicans Eau Minérale	CAND	U	15,62
29	Candida albicans Boue Thermale	CANDBOUE	U	14,60
30	Coliformes thermotolérants Eau Minérale	CF	U	15,62
31	Coliformes thermotolérants Boue Thermale	CFBOUE	U	14,60
32	Mesure du chlore libre et total	CHLORE	U	8,27
33	Chlorures	CL	U	15,71
34	Clostridium potentiellement pathogènes dans les boues	CLOSTRI	U	26,82
35	Carbonates	CO3	U	8,09
36	Conductivité à 20°C	COND20	U	4,12
37	Conductivité à 25°C	COND25	U	4,12
38	Coliformes totaux Eau Minérale	CT	U	15,62
39	DBO5	DBO	U	24,34
40	Demande Chimique en Oxygène	DCO	U	24,35
41	Densité	DENSITE	U	4,68
42	Entérocoques Eau Minérale	ENT	U	15,62
43	Extrait Sec	EXTSEC	U	4,68
44	Anaérobies Sporulés Eau de Consommation	FASR	U	15,62
45	Coliformes totaux Eau de Consommation	FCT	U	15,62
46	Entérocoques Eau de Consommation	FENT	U	15,62
47	Fer	FER	U	23,10
48	Fluor	FLUOR	U	15,71
49	Pseudomonas aeruginosa Eau de Consommation	FPS	U	15,62
50	Staphylocoques pathogènes Eau de Loisir	FSTA	U	15,62
51	Flore totale	FT	U	12,81
52	Germes aérobies revivifiables à 22°C	FT22	U	6,41
53	Germes aérobies revivifiables à 36°C	FT36	U	6,41
54	Bicarbonates	HCO3	U	8,09
55	Humidité	HUM	U	4,68
56	Indice Boue	IB	U	6,47
57	Potassium	K	U	15,71
58	Légionelle Eau Minérale	L	U	79,09
59	Légionelle Eau chaude Sanitaire	LECS	U	79,09
60	Légionelle Tour Aéro-réfrigérée	LTAR	U	90,90
61	Légionelle par PCR	LPCR	U	89,23
62	Identification du sérotype Légionelle	LSERO	U	40,05
63	Matières grasses	MATGRA	U	24,24
64	Matières en suspension	MES	U	6,47
65	Magnésium	MG	U	15,71
66	Matières volatiles	MVS	U	7,50
67	Sodium	NA	U	15,71
68	Ammonium	NH4	U	15,71
69	Ammonium Assainissement	NH4AS	U	15,71
70	Nitrites	NO2	U	15,71
71	Nitrites Assainissement	NO2AS	U	15,71
72	Nitrates	NO3	U	15,71
73	Nitrates Assainissement	NO3AS	U	15,71
74	Azote Kjeldahl	NTK	U	23,40
75	Oxygènes dissous	O2	U	8,09
76	Oxydabilité au KMnO4	OXY	U	5,75
77	Anaérobies Sporulés Eau Minérale	PASR	U	15,62
78	pH Labo	PH	U	4,12
79	pH Terrain	PHINSITU	U	4,12
80	Phosphates	PO4	U	15,71
81	Phosphates Assainissement	PO4AS	U	15,71
82	Pseudomonas aeruginosa Eau Minérale	PS	U	15,62
83	Pseudomonas aeruginosa Boue thermale	PSBOUE	U	14,60
84	Staphylocoques pathogènes Eau Minérale	PSTA	U	15,62
85	Phosphore Total	PTOT	U	23,40
86	Potentiel Redox	REDOX	U	4,12
87	Résidu Sec	EXTSEC	U	11,22
88	Silice	SI	U	8,27
89	Sulfates	SO4	U	15,71
90	Staphylocoques Pathogènes Boue Thermale	STABOUE	U	14,60
91	Prélèvement de surface	SURF	U	2,28
92	Turbidité	TURB	U	4,16
93	contrôle sanitaire sur eau minérale pour produits cosmétiques	BAUME	U	228,15
94	contrôle sanitaire sur eau minérale pour baume de massage	COSMETO	U	228,15
95	Principe actif à base de cyanobactéries de Dax	ALGODAX	U	811,20
96	Acide Isocyanurique	AC. ISOCYANUR.	U	8,27
<b>Détail des prix par prestations annexes</b>				
97	Forfait de déplacement sur agglomération dacquoise		U	7,52
98	Tarif horaire pour frais de déplacement hors agglomération dacquoise		U	53,50
99	Frais kilométrique pour déplacement hors agglomération dacquoise ( au km )		U	0,55
100	Frais de l'acconage		U	0,89
101	Prestation de saisie mensuelle pour mise à disposition d'un fichier au format de l'ARS		U	20,00

Il est proposé au Conseil D'APPROUVER les tarifs du service public de l'eau du Grand Dax, présentés dans le tableau ci-dessus qui seront applicables pour l'exercice 2021.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les tarifs 2021 des budgets eau potable et assainissement.

**POINT 5-4-ACQUISITION DES PARCELLES AD N°43 ET AD N°81 SITUEES DANS LA BARTHE DES « BRAOUS » A SAINT-PAUL-LES-DAX**

**Monsieur Philippe CASTEL, Vice-Président, expose :** le secteur des « Braous », barthes régulièrement inondées sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax, revêt un caractère stratégique lié à la gestion des inondations. Ce secteur souffre d'un manque d'entretien depuis plusieurs années, ce qui a modifié le régime d'écoulement des eaux. Les acquisitions des parcelles n°81 et n°43, pour une superficie totale de 20 989 m<sup>2</sup>, et pour un montant de 1800 € pour la n°81, à l'euro symbolique pour la n°43, la maîtrise foncière de ce secteur doivent permettre l'entretien du milieu et favoriser la restauration de la barthe afin de prévenir le risque inondation. En effet, cela permettra la diminution du temps de submersion et de la contrainte hydraulique exercée sur les ouvrages de protection connexes, l'accessibilité à ces ouvrages étant aujourd'hui inexistante. Cela permettra aussi de favoriser la préservation du site qui est classé en zone Natura 2000. Y a-t-il des questions ?

**Monsieur Julien BAZUS, Vice-Président :** je rappelle que ce sont des parcelles privées aujourd'hui.

**Il est proposé au Conseil D'APPROUVER** l'acquisition, par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, de la parcelle cadastrée section AD n°43 d'une superficie de 8 715 m<sup>2</sup>, appartenant à la société Lartigue et compagnie, à l'euro symbolique ; l'acquisition, par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, de la parcelle cadastrée section AD n°81 d'une superficie de 12 274 m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts SEGUIN, au prix de 1 800 € ; et **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles AD N°43 et AD N°81 situées dans la barthe des « Braous » à Saint-Paul-lès-Dax.**

**POINT 5-5-APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE COMPENSATION ECOLOGIQUE VISANT A RESTAURER UNE ZONE HUMIDE ET UN MILIEU BOCAGER SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-DAX**

**Monsieur Philippe CASTEL, Vice-Président, expose :** cette convention est liée aux acquisitions foncières dans le secteur des Braous. En effet, la SOBRIM, Société Basque de Réalisations Immobilières, dans le cadre de la réalisation du projet de golf sur les communes de Dax, Tercis-les-Bains et Oeyreluy, recherche des terrains pour la mise en place de mesures compensatoires nécessaires à l'obtention des autorisations environnementales. Le porteur de projet doit notamment restaurer une zone humide et un milieu bocager.

Les parcelles acquises par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax dans les Braous, peuvent constituer des mesures compensatoires. Ainsi, il est proposé de conventionner avec la société SOBRIM. Le Grand Dax met à disposition ses parcelles nécessitant un entretien. La SOBRIM s'engage à réaliser les travaux nécessaires à la restauration de la zone humide, lui permettant ainsi de répondre aux compensations environnementales du projet de golf. Dans le même temps, les travaux de restauration hydraulique du secteur permettent au Grand Dax de répondre aux enjeux en matière de lutte contre les inondations. La convention porte sur une surface d'environ 24 hectares. La restauration de la zone humide et son entretien s'entendent sur une période de 30 ans. Les dépenses liées aux travaux de restauration et d'entretien de la zone humide sont prises en charge à 100% par la société SOBRIM. Y a-t-il des questions ?  
*Silence dans l'assemblée.*



**Il est proposé au Conseil D'APPROUVER** la mise en œuvre d'une convention pour l'installation d'une compensation écologique visant à restaurer une zone humide sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax avec la Société Basque de Réalisations Immobilières (SOBRIM) ; et **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention pour l'installation d'une compensation écologique visant à restaurer une zone humide et un milieu bocager sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax.**

## **POINT 6-POLITIQUE DE LA VILLE**

### **POINT 6-1-GRANDE ECOLE DU NUMERIQUE-RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA FORMATION « ASSISTANT(E) DE LA TRANSITION NUMERIQUE EN ENTREPRISE » MISE EN PLACE PAR INTECH**

**Madame Christelle LALANNE, Vice-Présidente, expose :** l'INTECH est un établissement d'enseignement supérieur informatique, installé sur le Grand Dax depuis 2017 ; Il a été labellisé Grande école du Numérique depuis le début d'année 2019. Dans ce cadre, l'INTECH propose de renouveler une session de formation dénommée « Assistant(e) de la transition numérique en entreprise. Cette formation vient également se connecter aux actions développées dans le cadre du contrat de ville, sachant qu'INTECH est signataire du PAQTE. En 2019, l'INTECH a accueilli 15 stagiaires dans le cadre de cette formation. Pour l'année 2020, l'INTECH sollicite une nouvelle subvention à hauteur de 5000 euros, cette somme a été budgétée sur le budget primitif politique de la ville, la formation devant au départ débuter en mars 2020, elle a démarré le 23 novembre 2020. Cette formation est suivie à 93% par un public féminin, et 33% originaires des quartiers de la politique de la ville. Avez-vous des questions ?

*Silence dans l'assemblée.*

**Il est proposé au Conseil D'AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat entre l'association « INTECH » et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour le financement de la formation « Assistant(e) de la transition numérique en entreprise » dans le cadre de la Grande école du numérique ; et **DE DECIDER** d'attribuer une subvention de 5 000 euros à l'association « INTECH » pour la formation « Assistant(e) de la transition numérique en entreprise » dans le cadre de la Grande école du numérique.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la participation au financement de la formation « assistant(e) de la transition numérique en entreprise » mise en place par INTECH.**

### **POINT 7- TRES HAUT DEBIT-RAPPORT ANNUEL 2019 DU DELEGATAIRE GRAND DAX TRES HAUT DEBIT**

**Monsieur Jean SOUBLIN, Vice-Président, expose :** ce dossier a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Grand Dax en date du 2 décembre. L'article 6 de la convention de la Délégation de Service Public (DSP) prévoit les modalités du contrôle effectué par le délégant sur le délégataire. Les 6.1.1 et 6.1.2 de ladite convention définissent notamment le contenu du rapport annuel. Le rapport annuel 2019 a été remis par le délégataire conformément aux conditions décrites dans la convention.

**Il est proposé au Conseil DE PRENDRE ACTE** de la remise du rapport annuel 2019 de Grand Dax Très Haut Débit.

**Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.**

**Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2019 du délégataire Grand Dax Très Haut Débit.**

La séance est levée à 19 h 30.

La Secrétaire



Sylvie PEDUCASSE

Le Président,



Julien DUBOIS